

**Commune de Saint André d'Olérargues****PROCÈS-VERBAL****de la séance du Conseil Municipal N° 06-2026****du vendredi 5 juin 2026 à 18 h 00**

Date de la convocation : **Lundi 1er juin 2026**
Date d'affichage: **Lundi 1er juin 2026**

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal : 11

En exercice : 11 (Quorum : 6)

Présents : 9

Votants : 11

L'An deux mil vingt-six et le cinq juin, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Nathalie LACOUSSE, maire.

Présents : M. Raoul BEHNCKE, M. Lionel CHEVALIER, M. Florian DUMAS, Mme Cindy GANDI, Mme Nathalie LACOUSSE, M. Jean-Marc PALUS, M. Armand POLITI, Mme Annie QUEYRANNE, Mme Virginie VERLAGUET

Procurations : M. Alain COUDERC donne procuration à M. Jean-Marc PALUS
Mme Lisa PAILLARD donne procuration à Mme Nathalie LACOUSSE

Absents excusés : M. Alain COUDERC, Mme Lisa PAILLARD

Secrétaire de séance : M. Raoul BEHNCKE

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le procès-verbal du Conseil municipal du 22 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 36-2026**ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

Vu le code électoral ;

Vu le décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des Sénateurs ;

Vu la circulaire du 6 mai 2026 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du 21 mai 2026 fixant le mode scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune ;

a) Composition du bureau électoral

Madame le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin soit M. Armand POLITI et M. Jean-Marc PALUS et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de M. Florian DUMAS et Mme Cindy GANDI. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

b) Élection du délégué titulaire

Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du délégué titulaire en vue des élections sénatoriales.

Madame Nathalie LACOUSSE est candidate.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Nathalie LACOUSSE a obtenu 11 voix

Madame Nathalie LACOUSSE ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée élue en qualité de **déléguée titulaire** pour les élections sénatoriales.

c) Élection des trois délégués suppléants

- Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du premier délégué suppléant en vue des élections sénatoriales.

Monsieur Alain COUDERC est candidat.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Alain COUDERC a obtenu 11 voix

Monsieur Alain COUDERC ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée élue en qualité de **premier délégué suppléant** pour les élections sénatoriales.

- Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du deuxième délégué suppléant en vue des élections sénatoriales.

Madame Annie QUEYRANNE est candidate.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Annie QUEYRANNE a obtenu 11 voix

Madame Annie QUEYRANNE ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée élue en qualité de **deuxième déléguée suppléante** pour les élections sénatoriales.

- Madame la présidente rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du troisième délégué suppléant en vue des élections sénatoriales.

Monsieur Lionel CHEVALIER est candidat.

Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote à bulletin secret.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11

- majorité absolue : 6

A obtenu :

- Lionel CHEVALIER a obtenu 11 voix

Monsieur Lionel CHEVALIER ayant obtenu l'unanimité des voix, est proclamée élue en qualité de **troisième délégué suppléant** pour les élections sénatoriales.

DÉLIBÉRATION N° 37-2026

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Madame le maire propose au conseil municipal d'octroyer une subvention aux associations de la Commune, comme suit :

- | | | |
|---|---|------------|
| • Alpha Saint-André | : | 250,00 € |
| • Association d'arts plastiques « L'Olérartguaise » | : | 250,00 € |
| • Association des Parents d'Elèves (APE) | : | 1 000,00 € |
| • Club des aînés « Ceux du Réfrégeoun » | : | 250,00 € |
| • Comité des Fêtes et de Jumelage « Lou Lavandin » | : | 250,00 € |
| • Société de chasse « la Diane Olérarguaise » | : | 250,00 € |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- ↳ **Approuve** le versement des subventions aux associations détaillées ci-avant ;
- ↳ **Précise** que les crédits sont inscrits au budget 2026 à l'article 65748.

DÉLIBÉRATION N° 38-2026

SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MUTUALISATION DE MOYENS HUMAINS AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GARD RHODANIEN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L5211-4-2,

Considérant l'intérêt pour la Commune de Saint-André d'Olérargues et la Communauté d'Agglomération de renforcer la coopération et l'efficacité des services par la mutualisation de moyens humains ;

Vu la délibération n° 217-13/2025 du 15 décembre 2025 de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien approuvant la signature d'une convention de mutualisation de moyens humains entre la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien et ses communes membres,

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial de la communauté d'agglomération en date du 24 novembre 2025,

Vu l'avis du Comité Social Territorial du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Gard en date du 4 mai 2026,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de mutualisation de moyens humains entre la Commune de Saint-André d'Olérargues et la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien, telle qu'annexée à la présente délibération.
- D'autoriser la Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant nécessaire à sa mise en œuvre.
- De dire que la convention est conclue pour une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2026, soit jusqu'au 31 décembre 2028.

- De préciser que les modalités de mise en œuvre, de suivi et de remboursement des frais induits seront conformes aux dispositions prévues par la convention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 00.

QUESTIONS DIVERSES

Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales : Suite au renouvellement des conseils municipaux de mars 2026, il convient de procéder au renouvellement de la composition de cette instance pour 6 ans. Cette commission est composée de :

- Un conseiller municipal : Monsieur Raoul BEHNCKE, premier dans l'ordre du tableau à accepter cette fonction, le maire et les adjoints en étant exclus ;
- Un délégué de l'administration : Madame Régine VERLAGUET ;
- Un délégué du Tribunal judiciaire : Madame Dominique ROUSSEL

Le maire
Mme Nathalie LACOUSSE



Le secrétaire de séance
M. Raoul BEHNCKE

